

# GESTION

GESTION ET TRANSACTION DE BIENS IMMOBILIERS

## Barème des Honoraires

### VENTES D'IMMEUBLES

➤ < 100 000€	4000€ TTC
➤ De 100 000€ à 350 000€	6% TTC
➤ De 350 000€ à 500 000€	5,5% TTC
➤ De 500 000€ à 650 000€	5% TTC
➤ > 650 000€	4% TTC

*Nos honoraires sont à la charge du vendeur, ils comprennent les prestations de publicité, visite, négociation et constitution du dossier de vente.*

### LOCATIONS (DECRET 2014-890 DU 01/08/2014)

- A la charge du locataire :  
Visite, constitution du dossier, rédaction bail 8€ TTC le M<sup>2</sup>.  
État des lieux 3€ TTC le M<sup>2</sup>.
- A la charge du propriétaire :  
Publicité, Visite, constitution du dossier, rédaction bail 8€ TTC le M<sup>2</sup>.  
État des lieux 3€ TTC le M<sup>2</sup>.

### GESTION LOCATIVE

- A la charge du bailleur :  
9% TTC du montant mensuel du loyer  
*Nos honoraires incluent la totalité de la gestion locative courante du bien.*

### EVALUATIONS IMMOBILIERES

- Bien d'une superficie inférieure à 100m<sup>2</sup> 60€ TTC
- Bien d'une superficie à partir de 100m<sup>2</sup> 100€ TTC

*(Nos estimations sont offertes pour tout mandat de vente qui nous est confié)*

### VIAGER

- 7% TTC de la valeur vénale du bien

*(L'ensemble des taux s'entend TVA comprise au taux de 20%)*